

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 26  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 112

**Gestion du Grand Site Parata- Sanguinaires : projet général et règlement du site.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le site de la Parata Sanguinaires, est un site exceptionnel aussi bien du point de vue environnemental que patrimonial. Joyau de notre commune, mais dégradé et sur fréquenté, il a fait l'objet d'une opération de réhabilitation et de mise en valeur dans une optique de développement durable (OGS).

Les travaux terminés, il s'agit aujourd'hui de mettre en place une gestion dynamique du site. Cette gestion aura pour objectifs :

1. l'entretien et la protection du site,
2. l'accueil des visiteurs (locaux et touristes) en maîtrisant et gérant les flux en période de pointe,
3. la valorisation du site, en favorisant le développement d'un tourisme durable respectueux du site et des équilibres socio économiques,
4. l'animation globale du site,
5. Une gestion efficiente, soucieuse des finances publiques.

### **1. L'entretien et la protection du site :**

Le Grand Site Parata Sanguinaires est libre d'accès et ouvert toute l'année. Sa fréquentation nécessite un programme d'entretien comme une surveillance assidue.

Au titre de l'entretien, l'ensemble des espaces du site nécessite des interventions, confiées, pour la plupart, à la DGST dans le cadre de sa gestion des bâtiments et espaces communaux

Un protocole d'intervention avec la DGST/ Service Nettoyement est mis en place afin de maintenir le site dans un état de propreté conforme à sa qualité.

Il prévoit:

- \* Une intervention quotidienne, y compris donc le week-end et les jours fériés, dans l'espace des parkings, la nouvelle aire de détente derrière la maison du site et tout au long de la promenade littorale désormais piétonne.
- \* Un nettoyage mécanique régulier (balayeuse-laveuse) dans la zone réalisée en béton désactivé devant la maison d'accueil et jusqu'au ponton maritime.
- \* La maintenance technique des espaces (remplacement d'éléments détériorés, petits travaux, sécurité, potelets, platelages, supports de signalétique alarmes..) et de la maison du site.
- \* L'entretien, le suivi et la participation active à la renaturation naturelle du site.

Enfin, au titre de la surveillance, un système de contrôle automatisé d'accès à la nouvelle promenade littorale garantit l'interdiction (sauf véhicules autorisés) de circulation dans la zone piétonne. De plus, la mise en service de la vidéosurveillance du site, avec 3 caméras disposées autour de la maison du site garantit une surveillance permanente, renforcée par une présence humaine quotidienne sur le site

## **2. L'accueil des visiteurs (locaux et touristes) en maîtrisant et gérant les flux en période de pointe :**

Pour ce faire, le site dispose d'une maison, équipement public de qualité destinée à accueillir les visiteurs et promouvoir une pédagogie du Grand Site et, plus largement toutes les actions concourant au développement durable ainsi qu'aux activités associées.

Deux espaces séparés composent la Maison et permettent l'accueil, l'information au public, la proposition d'expositions, d'activités et ateliers en direction de tout public ainsi que des sanitaires.

Il est proposé d'identifier 4 saisons de fonctionnement :

- Très Basse saison : Novembre à Mars (5 mois), la maison est ouverte *sur demande et rendez vous*, pour les scolaires, associations, ou groupes constitués, les jours de semaine. Elle est ouverte les WE dans le cadre d'animations programmées
- Basse saison : avril et octobre (2 mois) : tous les jours de 9h30 à 12h et de 13h à 17h (7j/7)
- Haute saison : juillet et août (2 mois) : tous les jours de 9h à 20h (7j/7)
- Moyenne saison : mai, juin et septembre (3 mois) : tous les jours de 9h à 18h (7j/7)

La maison remplit notamment des fonctions d'accueil et d'information. Celles-ci sont assurées, par l'Office Municipal du Tourisme d'AJACCIO.

L'information dispensée aux visiteurs est une information générale touristique de base, reposant sur la visite du site et les informations touristiques pour la région ajaccienne : visites, transports....

L'ensemble des informations au public est dispensé en plusieurs langues.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler la mise en fonctionnement de la navette « PARATINE » mise en place depuis 2 ans, et ce, durant la période d'ouverture de la maison du site. Cette navette, d'une capacité de 6 places permet aux personnes à mobilité réduite de se rendre jusqu'à la Presqu'île de la Parata.

## **3. La valorisation du site, en favorisant le développement d'un tourisme durable respectueux du site et des équilibres socio économiques :**

Il est proposé la création d'un **site Internet** dédié au Grand Site Parata Sanguinaires. Ce site, qui sera mis en ligne courant Mai 2012, présentera l'ensemble des informations utiles aux visiteurs : histoire, connaissance de la faune et de la flore, règlement du site, animation et programmation, horaires d'ouverture, etc...

Il est proposé également l'installation d'une boutique du site qui prendra, la forme, pour l'année 2012, d'une extension de la Boutique de l'OMT.

Pour autant, il est proposé :

- d'engager une démarche de création d'une ligne spécifique de produits « Parata » permettant d'apporter des ressources financières propres pour la gestion du site mais également d'apporter un service aux visiteurs (témoin de visite), de véhiculer une image, transmettre un message, de sensibiliser les visiteurs et de participer à l'activité économique des entreprises qui créent les produits,
- de faire la promotion des produits labellisés,
- de concevoir une mallette d'échantillons de produits locaux destinée aux vacanciers.

Enfin, il est proposé de regrouper physiquement les acteurs économiques du site :

- Les utilisateurs du ponton (ferme aquacole et aux pêcheurs développant des activités annexes reconnues par la Prud'homie)
- Le commerçant ambulancier (vente de nougats et confiserie)

#### **4. L'animation globale du site :**

Le site doit devenir le point d'ancrage de la politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de la commune en direction des enfants et du grand public.

- Animation Pédagogique : la « Maison » a pour vocation d'accueillir des scolaires, collégiens, lycéens et étudiants, dans le cadre de projets ou des programmes de l'Education nationale relatifs à l'environnement et au développement durable. Une programmation spécifique concernant les écoles et les ALSH est proposée, en collaboration avec le CPIE-APIEU.
- Animation Grand Public : il s'agit de sensibiliser les promeneurs au site, de leur donner les clés de compréhension, de lecture et de respect de celui-ci.

Pour ce faire, dès la fin d'avril, il sera proposé :

- une exposition, construite avec la collaboration du CRDP, en 4 panneaux distincts, retraçant l'histoire du lieu :
  - site répulsif
  - site recherché et tenu sous pression
  - site remarquable aujourd'hui protégé
  - Le site, un exemple de développement durable préfigurant l'Agenda 21 du Pays Ajaccien
- une Projection de 2 films en continu : « La Parata » et « le Lazaret », en français sous-titré Anglais.
- Des visites guidées, générales ou thématiques, ainsi que des randonnées pédestres sur le site, randonnées kayak proposées au grand public ainsi qu'aux enfants des CLSH.
- Des événements tout au long de l'année :
  - Semaine du développement durable : 200 enfants des ALSH de la Ville seront accueillis le 4 avril sur le site afin de découvrir un certain nombre d'activités autour du

« Vent ». Cette journée de sensibilisation sera suivie par un atelier, durant les vacances de Pâques, au sein de chaque ALSH et donnera lieu à la production d'un certain nombre de réalisations qui seront présentées et exposées sur le site à la fin de l'année scolaire.

- Fête de la nature sur le thème de l'oiseau : le dimanche 13 mai, cette journée Grand public, proposera des sorties en mer autour de Mezzu Mare pour une observation ornithologique ainsi qu'une balade de cala di reta, rive nord, commentée.
- Accueil de manifestations sportives encadrées (Marathon d'Ajaccio, Tour de corse cycliste...)
- Organisation de manifestations compatibles avec l'esprit du site telles qu'un mini festival de cinéma de plein air, nuit des étoiles filantes, etc., ...

Gérer le site signifie donc créer les conditions d'engagement et de respect de celui-ci. C'est pourquoi, il est proposé à toute personne ou entité souhaitant « utiliser » le site, un règlement général et une charte correspondant à son utilisation :

- Règlement du site (*cf. annexe 1*)
- Charte du promeneur (*cf. annexe 2*)
- Charte des manifestations sportives ou culturelles (*cf. annexe 3*)
- Guide de l'organisateur de manifestations (*cf. annexe 4*)

## **5. Une gestion efficiente, soucieuse des finances publiques :**

Afin de permettre une gestion efficiente, des sources de recettes ont été exploitées. Il s'agit de permettre au site de s'autofinancer au moins en partie.

Les sources de recettes seront les suivantes :

- Le parking
- Les toilettes
- La boutique du site

D'autres pistes pourront être envisagées dans un second temps.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver et valider le projet global de fonctionnement du site de la Parata, son règlement, ainsi que la charte du promeneur et la charte des manifestations sportives et culturelles.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Madame Isabelle MORACCHINI, adjointe déléguée,  
Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune.  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT :**

- la volonté de la Ville d'Ajaccio de développer une offre de service raisonnée sur le site de la Parata,
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 17 avril 2012.

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

D'approuver et de valider le projet global de fonctionnement du site de la Parata, tel qu'exposé supra, ainsi que le règlement, la charte du promeneur et la charte des manifestations sportives et culturelles, ci-annexés.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE-MAIRE,**  
*Simon Renucci*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012\_112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2012